



SMLH

Comité Vincennes-Fontenay

L'Éphémère ?

*La lettre "persistante" du Comité Vincennes-Fontenay
N°17 et 1/2, décembre 2023*



Sommaire :

Le mot de la Présidente

Cérémonie du 11 novembre à Vincennes

Les boîtes des bouquinistes

Nicolas Fouquet ou l'écureuil flamboyant



Vincennes



Fontenay-sous-Bois

Le mot de la Présidente, Par Monique Millot-Pernin

Chers Amis,

Le mois de décembre est arrivé et nous rapproche de moments heureux et chaleureux à partager en famille.

Je vous souhaite sourires et bonheurs en cette saison de Noël, et vous adresse **tous mes vœux pour une année 2024** riche en surprises et découvertes, **qu'elle vous soit douce** et que vos rêves se réalisent.

Avec mes amicales pensées et à très bientôt pour célébrer cette nouvelle année.

Joyeux Noël !!!

Cérémonie du 11 novembre à Vincennes

Extrait du discours prononcé par Jean-Michel Le Bideau

Cette année, cette cérémonie a une dimension particulière car **nous commémorons le centenaire du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe**, mais aussi le centenaire de cette stèle érigée en mémoire des Vincennois morts pour la France.

Vincennes a payé un tribut significatif lors des différentes guerres, et chaque année nous nous inclinons devant la sépulture de nos aînés qui ont fait le don suprême de leur vie pour que nous puissions conserver notre liberté, nos valeurs familiales et sociales, civiques et démocratiques.

Il y a quelques années nous pensions évoluer dans un monde de paix en construction et que tous ces événements douloureux relevaient du domaine du souvenir. Malheureusement les derniers événements internationaux nous ramènent aux situations conflictuelles du passé.

La guerre fratricide d'Ukraine nous rappelle celle des tranchées en 14-18, l'annexion du Haut Karabach le génocide arménien de 1915, l'agression et la guerre de Gaza la guerre du Kippour en 1973.

Les derniers attentats terroristes en France et en Europe traduisent la faiblesse des structures de nos états et la vulnérabilité de nos régimes démocratiques face aux comportements de minorités, soutenues par des régimes totalitaires.

En réponse à cette adversité, il importe de **nous remémorer les fondements de notre civilisation et de notre société** pour résister à cette vague destructrice, en **réaffirmant nos valeurs politiques et en renforçant préventivement nos institutions, nos textes législatifs et nos moyens d'intervention.**

Les boîtes des bouquinistes, Par Agnès Planat

A l'occasion de l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024, nous redécouvrons de vieilles boîtes... celles des bouquinistes sur les quais de Seine.

A l'origine des bouquinistes, il y a le mot "bouquin". Imprimé pour la première fois en 1459, il est nommé alors "boucquin" et devient "bouquin" à la fin du 16^{ème} siècle, ce mot étant lui-même dérivé d'un mot flamand "boeckin" signifiant petit livre, de peu de valeur.

Dès cette époque, les colporteurs et estaleurs sont à l'œuvre : le colporteur vend ses livres dans un panier porté en bandoulière, tandis que l'estaleur les présente sur des tréteaux ou à même le sol sur une toile et exerce son métier sur les quelques quais alors maçonnés : quais des Grands Augustins, de Conti, de Gesvres et de la Mégisserie puis, à partir de 1606, sur le Pont-Neuf.

Sous le Second Empire en 1859, un premier règlement spécifique définit et reconnaît les bouquinistes, mais c'est seulement en 1891 qu'un arrêté municipal les autorise à laisser leur marchandise la nuit sur le lieu de vente qui leur est concédé, alors qu'avant ils devaient déplacer quotidiennement les petites caisses de bois contenant les livres exposés.

En 1900, apparaissent les boîtes que nous connaissons de couleur dite "vert wagon", à l'image du premier métropolitain, des fontaines Wallace et des colonnes Morris ; chaque bouquiniste exploite huit mètres de quai et est autorisé à vendre vieux livres et livres d'occasion, vieux papiers et gravures. Aujourd'hui les emplacements vacants sont attribués et réglementés par la Ville de Paris.

Comme l'a écrit Anna Gavalda, en clin d'œil à Hemingway, "*Paris sans les bouquinistes ne serait plus une fête*" !

Nicolas Fouquet ou l'écureuil flamboyant, Par Agnès Planat

Nicolas Fouquet est né le 27 janvier 1615 à Paris, d'une famille de modestes commerçants drapiers d'Angers, qui par la suite se convertit dans la magistrature.

Le mot "fouquet" désigne alors un écureuil en langue angevine et la devise de la famille est "jusqu'ou ne montera-t-il pas ?".

En 1626, son père, François Fouquet, est nommé juge du tribunal d'exception qui condamne à mort le Comte de Chalais, pour crime de lèse-majesté. Il est alors remarqué par le Cardinal Richelieu qui lui confie ensuite plusieurs missions lui permettant de s'assurer sa protection.

Nicolas Fouquet fait ses études chez les Jésuites au collège de Clermont (futur lycée Louis-Le-Grand) et reçoit la tonsure en 1635. Il devient trésorier de l'abbaye Saint-Martin-de-Tours mais la voie ecclésiastique ne lui convient pas et il s'oriente vers une licence en droit à la Sorbonne qu'il obtient en 1631.

En 1634, son père lui achète une charge de conseiller au parlement de Metz, nouvellement créée par Richelieu. Il est alors chargé par le Cardinal d'inventorier les papiers du trésor de la chancellerie de Vic¹, afin de vérifier si le Duc Charles IV de Lorraine n'empiète pas sur les droits du roi de France. Le magistrat Nicolas Fouquet est alors détaché à Nancy où il participe au conseil souverain en septembre 1634.

Il y mène grand train, assiste aux représentations à la Comédie, aux bals, et participe aux festins.

En 1636, il devient maître des requêtes de l'hôtel du roi, puis il continue à gravir les échelons : intendant en Dauphiné (1644), puis de Paris (1648), il est aussi intendant de l'armée des Flandres (1647) avant d'acheter en 1650 la charge de procureur général de Paris.

Durant cette période, il reprend les activités de son père au sein des différentes compagnies maritimes dans lesquelles sa famille détient des parts. La mort de Richelieu, leur protecteur, vient mettre fin à ses rêves coloniaux et maritimes. Fouquet choisit alors définitivement le service de l'Etat et celui du Cardinal Mazarin qui succède à Richelieu.

Durant la Fronde pendant laquelle Mazarin doit s'exiler, Fouquet le tient informé du train des affaires jusqu'à son retour en grâce.

En février 1653, considérant le réseau de Fouquet dans le milieu de la finance et son poste de procureur au Parlement, Mazarin attribue la charge de surintendant des finances conjointement au diplomate Abel Servien, chargé des dépenses, et à Nicolas Fouquet, chargé des recettes.

Le surintendant, dont la charge relève d'une commission royale, a un pouvoir considérable et n'a de compte à rendre qu'au roi. Il est l'ordonnateur principal des fonds, ce qui lui laisse la liberté de décider du prélèvement des ressources de la couronne et de leur distribution.

¹ Chancellerie de la ville de Vic-sur-Seille : cité très florissante du fait des privilèges dont elle jouissait sous l'autorité de l'évêque de Metz.





Nicolas Fouquet ou l'écureuil flamboyant (suite)

Toutes les dépenses du monarque (pensions, gratifications, dépenses civiles ou militaires, intérêts de la dette...) passent par lui.

Les temps sont durs, les finances royales sont dans un état désastreux, le système monétaire est au bord de la banqueroute.

Les emprunts sont multipliés auprès des manieurs d'argent du royaume, des billets d'épargne sont instaurés et remboursés lorsque les affaires sont meilleures, ce qui entraîne des malversations ou des faux...

Maître des finances, Fouquet se constitue une large clientèle parmi ces prêteurs, des flux financiers considérables passent entre ses mains qui lui permettent de s'enrichir personnellement et de conforter sa position, en entretenant un réseau d'espions et d'informateurs.

L'Etat se retrouve complètement ruiné par les intérêts des emprunts qu'il lui a fait contracter auprès de ses amis traitants ou de compagnies dans lesquelles il est intéressé, tandis que lui-même se retrouve à la tête d'une fortune lui permettant l'achat de nombreuses propriétés dans lesquelles il donne des fêtes somptueuses.

Bon juriste, excellent orateur, amateur d'art, Fouquet reçoit et protège les artistes. Son hôtel de Saint-Mandé puis son château de Vaux-le-Vicomte deviennent les nouveaux salons artistiques et littéraires entre 1654 et 1661. Il y constitue une grande collection de livres, se passionne pour les jardins qu'il fait aménager, les décorant de statues et les agrémentant de serres et d'orangeries.

A la mort de Mazarin en mars 1661, devenu un personnage influent du royaume de France, il se rêve en Premier ministre, mais il ne comprend pas que les temps ont changé et que Louis XIV souhaite gouverner seul.

En effet, dans l'ombre, se méfiant de plus en plus d'un ministre jugé trop ambitieux, le roi a chargé l'intendant Colbert de missions secrètes qui le confortent dans sa décision, prise le 4 mai 1661, de renvoyer Fouquet après la dernière collecte des impôts.

Fouquet est confiant, il ne voit rien venir et invite le roi à un "régal" à Vaux-le-Vicomte le 17 août 1661.

Au passage des calèches, des jets d'eau jaillissent des bassins et fontaines. Le souper, servi à Louis XIV et à ses invités, est préparé par le fameux Vatel qui se surpasse, puis on retourne dans le parc où, sous une haute futaie, a été montée une scène de théâtre. Molière a créé une comédie-ballet inédite pour l'évènement, "Les fâcheux", entrecoupée d'intermèdes musicaux signés de Lully. Le parc s'embrase d'une multitude de lumières qui forment des chiffres et des fleurs de lys, et cette fête somptueuse s'achève par un feu d'artifice gigantesque tiré depuis le lanternon du dôme.

"Le 17 août à six heures, écrit Paul Morand, Fouquet était roi de France ; à deux heures du matin, il n'était plus rien".

La légende veut que ce soit à la suite de cette fête que le roi, jaloux, décide de la chute du surintendant des finances.

Il n'en est rien : encombrant et trop puissant, soupçonné de malversations financières, Louis XIV avait déjà décidé de son arrestation et de son emprisonnement.

Nicolas Fouquet est arrêté par d'Artagnan, capitaine-lieutenant des mousquetaires, sur ordre du roi à Nantes le 5 septembre 1661 et gardé quelque temps à Vincennes. Le 15 septembre, Louis XIV supprime la surintendance qu'il remplace par un conseil royal des finances.

La disgrâce du grand argentier du royaume fut le prélude à un retentissant procès de trois ans. En décembre 1664, Fouquet parvient à sauver sa tête mais perd sa liberté.

Il est condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens.

Nicolas Fouquet est enfermé dans la forteresse de Pignerol pendant vingt-six ans et y meurt en mars 1680.

Entretiens, le royaume s'est métamorphosé et la France est repartie en guerre ; ses armées défient l'Europe médusée, l'absolutisme royal se déploie et s'affermi.

Le roi s'approprie pour Versailles les artistes recrutés par le surintendant Nicolas Fouquet pour l'édification de Vaux-le-Vicomte : Le Vau, Le Brun, Le Nôtre, La Quintinie..., et confisque les statues, tapisseries et tableaux de la fabuleuse collection de celui qui fut son conseiller.

Aujourd'hui, l'extraordinaire ascension de Nicolas Fouquet puis sa disgrâce sont autrement considérées : Fouquet fut toujours un instrument loyal, bien qu'intéressé, de l'absolutisme royal. Peut-être Louis XIV a-t-il eu besoin d'un bouc émissaire pour signifier à tous les puissants le passage à la monarchie absolue.

A noter la récente publication du livre "Le domaine disparu de Nicolas Fouquet à Saint-Mandé (1654-1661)", coécrit par Franck Devedjian, président de la Société Saint-Mandéenne d'Histoire, et Matthieu Stencel, historien de l'art.

Présentation de l'ouvrage sur le site de la Société Saint-Mandéenne d'Histoire : <https://www.histoire-saint-mande.org/espacelibrairie>

Comité de rédaction :

Directrice de la publication

Monique MILLOT-PERNIN
mmp@millot-pernin.com

Responsable de la rédaction

Jacqueline MORA
jacqueline.mora94@orange.fr

Journaliste conseil

Francis GAVELLE

Ont collaboré à ce numéro

Jean-Michel L'E BIDEAU
Agnès PLANAT

Joindre le comité :

smlh.vincennesfontenay
@gmail.com